



Zone naturelle et forestière

Par Lilyja

Bonjour ,j'hérite d'un terrain en zone naturelle et forestière , il y a un mazet cadastré en ruine , pas d'eau ni électricité, est-ce que c'est considéré comme terrain de loisir , d'après le papier que m'a donner la mairie on peut consolider et extenser à 20 % et pas dénaturer le site avec les panneaux solaire ; j'ai rdv à l'urbanisme bientôt ; mais j'ai l'impression que personne sait réellement, si ça peut devenir habitable ou si ça reste un terrain de loisir .
Merci à vous